Jumelage Saint-Pair / Houffalize (Belgique)

Notre commune de Saint-Pair et les membres du comité de Jumelage ont eu le plaisir d'accueillir nos amis belges d'Houffalize les 13, 14, 15 et 16 mai dernier.
Nos deux communes jumelées depuis maintenant 29 ans se rencontrent traditionnellement chaque année, lors du long week-end de l'ascension.
Magnifiquement accueillis en 2009 en Belgique, dans une ambiance chaleureuse et conviviale, nous avons eu à cœur de proposer à notre tour un séjour mémorable aux Houffalois. Un programme copieux a été concocté par les membres de l'association avec notamment une traversée de la baie, le samedi 15 mai.

Aide d'urgence pour la Vendée

Pour venir en aide aux habitants de Vendée touchés par la tempête Xynthia, un groupe de bénévoles d'une dizaine de personnes s'est mobilisé, au début du mois de mars, pour réaliser une collecte alimentaire. Tous les produits collectés ont été remis par leurs soins, à la banque alimentaire de La Roche-sur- Yon. Le CCAS de St Pair, en solidarité avec cette action, a versé 1000 € au CCAS de L'Aiguillon-sur-Mer.Le groupe remercie toutes les personnes de leur générosité.

Des jardins familiaux…

Nous avons en projet depuis 2009 de créer des jardins familiaux à St Pair et dans cette optique, nous avons ouvert une ligne budgétaire dans notre budget 2010. Afin de faire avancer ce projet, nous souhaitons savoir le nombre de familles St Pairaises qui seraient intéressées par cette proposition. C'est pourquoi nous demandons aux candidats jardiniers de se faire connaître le plus tôt possible à la Mairie en déposant un courrier adressé à M. le Maire. Lorsque nous aurons recensé un nombre suffisant de candidatures, nous organiserons une réunion de concertation afin de vous préciser les modalités.
La date de cette réunion sera diffusée dans la presse locale.

Un point sur les travaux en cours…

Deux chantiers importants sont actuellement en cours de réalisation sur notre commune. Le premier concerne l'avenue de la Faisanderie à Kairon où l'effacement des réseaux, la rénovation de l'éclairage public et la réfection de la voirie sont au programme. A St-Pair, ces travaux concernent la rue Charles Mathurin devant l'école Ste-Marie. L'objectif premier est de sécuriser les abords de l'école conformément à la concertation réalisée avec les riverains, les enseignants et l'association la St Pairaise. Au programme, l'élargissement des trottoirs, le stationnement sécurisé des bus, l'effacement des réseaux d'éclairage public et d'électricité et la remise à neuf de l'évacuation des eaux pluviales et ensuite de la voirie. Ces deux chantiers sont prévus jusqu'à fin juin et nous serons exigeants pour que les délais annoncés soient respectés afin de rendre ces voies libres à la circulation routière pour la saison estivale.

Concours des maisons fleuries

Le concours des maisons fleuries est renouvelé pour l'année 2010. Il s'étend sur les mois de juillet et août. Toute personne habitant la commune peut s'inscrire gratuitement à la mairie ou à l'office de tourisme à partir du 1er juin et avant le 26 juin 2010. Pour le concours sont prises en considération toutes les décorations florales visibles de le rue ou de la route : maisons avec jardin, fenêtres, murs, balcons terrasses, fermes, commerces et campings. Un lauréat, classé premier deux années consécutives, sera classé hors concours la troisième année. Un jury de plusieurs membres fera des visites inopinées pendant les mois concernés. La notation prendra en compte l'originalité, la créativité, le cadre végétal, la propreté et les efforts consentis en matière d'environnement, les fleurs et l'embellissement du patrimoine bâti. La remise des prix est prévue fin octobre au cours d'une petite réunion amicale.

L'aviez-vous remarqué ?

Saint-Pair a fait l'objet de la 1ere de couverture de Manche Mag (le magazine mensuel du Conseil Général de la Manche) du mois de mars.

Conception : Service Communication Dépôt légal à parution imp 3 provinces parigny 02 33 49 02 53

le Saint-Pairais

45e Bulletin Municipal Mai 2010

édito

En raison des élections régionales, Monsieur le Préfet de la Manche avait fixé la date de la pose symbolique de la 1ère pierre de la maison de retraite de Saint-Pair-sur-Mer au 26 mars à 16 h 30. Alors que toute la matinée, le soleil avait été généreux, à partir de 15 h 30, de gros nuages sont apparus sur la mer et vers 16 h., il s'est même mis à pleuvoir en abondance. Mais bonne surprise, dès 16 h 30, au moment où le Préfet descendait de sa voiture, la pluie s'est arrêtée et le soleil est rapidement revenu. Les fluctuations climatiques de cette journée tant attendue résument en quelque sorte les étapes qui jalonnent un dossier aussi complexe que celui de la construction d'une maison de retraite, avec des moments de doute parfois mais surtout des moments de satisfaction, au fur et à mesure de l'avancée positive du projet.

Ainsi et bien heureusement, la pose de la 1ère pierre, précédée des explications de Monsieur Charpentier, architecte du projet, a pu avoir lieu comme prévu, en présence de nombreux invités et sous une météo finalement clémente. Tout cela m'a paru très symbolique de ce qui se passe depuis plus de 2 ans autour de notre future maison de retraite. Malgré toutes les adversités, nous continuons, avec mon équipe, à avancer et nous mènerons au bout ce projet, même si, sur ce chantier prévu pour une vingtaine de mois, nous devons encore rencontrer quelques imprévus.
Les quatre personnalités qui ont pris la parole le 26 mars ont unanimement affirmé leur volonté de voir notre projet de maison de retraite publique se concrétiser. L'État et le Conseil Général ont insisté sur le fait que notre dossier était le seul projet public dans ce département depuis 2004. Ils ont également tous déclaré que c'était un bon projet et que pour cette raison, ils avaient la volonté de nous apporter l'aide dont nous avions besoin, à savoir l'augmentation de la capacité d'accueil de 15 lits (soit un total de 81 lits) et l'aide financière maximum que nous avions demandée, à hauteur de 1,3 millions d'euros. Ainsi, quels que soient leurs revenus, les personnes âgées qui souhaiteront résider à la maison de retraite du Vallon, pourront y être admises. C'est là une réelle concrétisation de l'ambition et de la volonté que nous affichons depuis le début de ce mandat de faire œuvre sociale de la naissance jusqu'au bout de la vie.
Dans le précédent Saint-Pairais (N°44), je terminais mon éditorial en disant que le projet de maison de retraite restait pour notre équipe un dossier majeur et prioritaire de notre mandature et que notre conviction de le mener à terme était intacte. Je voulais simplement réaffirmer haut et fort cette ambition, conforté dans ce choix par les propos unanimes de soutien entendus lors de la pose de cette première pierre.

Votre Maire, Albert NOURY

PEFC
votre bulletin municipal est imprimé sur papier couché recyclé

1ere pierre de l'EHPAD

Construction de l'E.H.P.A.D. du Vallon
(Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

7 QUESTIONS à Albert NOURY

Maire de Saint-Pair-sur-Mer et porteur du projet

☛ Où en sommes-nous de cette construction tant attendue ?

Le démarrage du chantier a officiellement eu lieu la dernière semaine de février. Les travaux de terrassement par l'entreprise Boutté ont débuté le 3 mars puis le montage de la grue de l'entreprise de gros œuvre Daligault a eu lieu le 25 mars. Et donc, le 26 mars, nous avons posé symboliquement la 1ère pierre en présence de 2 vice présidents du Conseil Général Messieurs Marc LEFEVRE et Philippe BAS (également ancien ministre des affaires sociales), du Sénateur M. Jean BIZET et du Préfet de la Manche, M. Jean Pierre LAFLAQUIERE.

☛ Pouvez-vous réaliser un bref historique de ce projet ?

Avant d'envisager l'avenir, il me semble en effet bon de rappeler pourquoi, courant 2004, la précédente municipalité a envisagé ce projet.
Le 1er janvier 2004 la maison de retraite privée confessionnelle « Bien Etre », située rue Saint-Michel, a été fermée par décision administrative. En effet, la sécurité incendie n?y était plus assurée et l'organisme propriétaire n'avait pas les moyens de faire les travaux indispensables de mise en conformité.
Cette maison de retraite, qui ne recrutait plus depuis 2 ans, accueillait encore une trentaine de résidents qui ont presque tous été affectés dans d'autres établissements du même groupe. Elle employait aussi une quinzaine de salariés dont la plupart a été licenciée.
A l'époque, le Conseiller Général Daniel Caruhel et le Maire Jacques Olivier souhaitaient qu'une nouvelle maison soit créée à Saint-Pair-sur-Mer puisque le plan gérontologique départemental notait que le Pays Granvillais était déficitaire d'au moins 60 places.
Jacques Olivier a d'abord envisagé de faire appel à la Fondation des Caisses d'Epargne pour monter le dossier. Mais début décembre 2004, au cours d'une rencontre au service d'action sociale du Conseil Général, deux responsables départementaux nous ont convaincus, nous les représentants de la Mairie de Saint-Pair-sur-Mer que nous pouvions nous même nous charger de la construction de cette maison de retraite publique. La commune serait alors le maître d'ouvrage des bâtiments et de l'équipement et ensuite le C.C.A.S. deviendrait le gestionnaire de l'établissement. Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour cette proposition et le Comité de pilotage s'est réuni pour la 1ère fois le 27 décembre 2004.

☛ Ce rappel étant fait, que s'est-il passé depuis le Saint-Pairais n° 44 ?

Les nouvelles commissions d'appel d'offre ont pu valider une offre pour chaque lot puisque certains avait été déclarés infructueux ou à relancer. Le montant total des travaux a été arrêté à 5 272 048.01 € Hors Taxes par le Conseil Municipal du 19 janvier 2010 qui m'a autorisé par ailleurs à signer les marchés. Cette autorisation m'a été d'autant plus facilement accordée que d'une part, nous avions la certitude d'obtenir les 15 lits supplémentaires et que d'autre part, Monsieur le Préfet au nom de l'Etat m'avait confirmé que nous aurions une subvention de 1,3 millions d'euros. Cette subvention conséquente sera versée la 1ère année de fonctionnement par la caisse d'assurance maladie.
Nos prévisions de prix de journée pour les résidents ne dépasseront donc pas les 60 €, seuil limite fixé par le Conseil Général pour attribuer l'aide sociale aux résidents ayant de faibles revenus.

☛ Passer la capacité d'accueil de 66 à 81 lits, c'est en effet permettre aux faibles revenus de prétendre à percevoir l'aide sociale. Mais quelle en est la conséquence financière ?

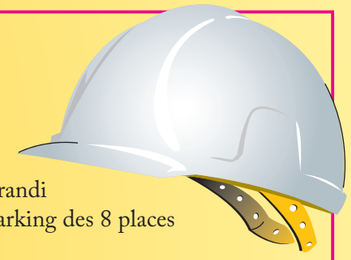

Tout d'abord, je tiens à préciser que les travaux ont pu commencer car le gros œuvre était dès le départ prévu pour 81 lits. Le terrain qui mesurait 4 996 m2 pour les 66 lits a été agrandi de 456 m2 sur le terrain public contigu et ceci afin d'augmenter la capacité d'accueil du parking des 8 places de stationnement nécessaires.
Augmenter la capacité d'accueil de 15 places va certes augmenter le coût de la construction d'environ 740 000 € mais chaque lit supplémentaire va coûter beaucoup moins cher que les 66 premiers puisque les services communs (cuisine, chaufferie, etc…) existent déjà. Le prix de revient de chaque lit va donc baisser automatiquement.
D'autre part, je constate que plusieurs maisons de retraite existantes sont en train de construire des lits supplémentaires, ce qui perturbe souvent la vie des résidents. Qu'en aurait-il été dans notre maison de retraite s'il avait fallu augmenter le nombre de lits au 2ème étage après son ouverture ? C'est une bonne décision qui va ainsi permettre à plus de personnes âgées dépendantes de trouver un accueil adapté et médicalisé en maison de retraite.

☛ Le chantier qui vient de débuter est vraiment le plus gros chantier entrepris par notre commune depuis bien des années. Quels emprunts vont devoir être réalisés ? Que va-t-il coûter à la commune ?

Effectivement, la plus grande partie du montant de la construction et de l'équipement va être couverte par des emprunts sur 30 ans. Le plus gros emprunt sera un Prêt Locatif Social (P.L.S.) qui présente l'avantage de donner le droit aux résidents de bénéficier de l'allocation logement, en fonction de leurs revenus. Ce prêt calculé sur le montant des intérêts des livrets A est actuellement à un taux de 2,38 %. Les prêts complémentaires seront eux des prêts à taux fixe. Bien entendu, les annuités de ces prêts seront comprises dans le loyer que paiera la maison de retraite à la commune donc dans le prix de journée payé par les résidents.
La participation réelle de la commune sera d'environ 800 000 €, inférieure à celle du Conseil Général.
Est-ce un prix si lourd pour créer 49 emplois en cette période de chômage ? Ce sont en effet 49 emplois temps plein qui seront nécessaires pour assurer le fonctionnement de notre maison de retraite de 81 lits.
Tout le monde trouve normal (et moi le premier) que la commune paie presque la même somme chaque année pour le fonctionnement des écoles et qu'elle subventionne largement les associations sportives et culturelles. Ne peut-elle pas aider aussi les anciens à terminer leur vie dans un cadre agréable, adapté à leurs besoins, médicalisé et proche de leur domicile ?
Enfin, il ne faut pas oublier que ce chantier va donner du travail à des dizaines d'ouvriers et de techniciens pendant une vingtaine de mois. Ce chantier est une vraie bouffée d'oxygène pour les 15 entreprises qui y participent, alors que le bâtiment et les travaux publics sont actuellement en manque de travail. C'est également un rôle dévolu aux collectivités que de mettre en œuvre des projets propices à fournir du travail aux entreprises et aux salariés.

☛ Pensez-vous qu'il sera difficile de recruter le personnel de cet établissement ? Et concernant les futurs résidents, avez-vous la crainte de ne pas avoir suffisamment de candidats ?

Depuis de nombreux mois, je reçois chaque semaine des demandes d'emploi de toute catégorie pour être employé à la maison de retraite ainsi que des demandes d'inscriptions de futurs résidents. Je note d'ailleurs que le démarrage du chantier n'a fait qu'augmenter le nombre déjà important de ces demandes, preuve que l'attente est forte !
Les travaux sont prévus jusqu'à mi novembre 2011 et il faut prévoir ensuite plus d'un mois pour équiper l'établissement de tout le matériel nécessaire à son bon fonctionnement. L'ouverture devrait donc logiquement avoir lieu en janvier 2012.
C'est pourquoi, au regard du calendrier prévisionnel des travaux, je demande aux candidats à un emploi de renouveler leur demande au début du 2ème semestre 2011. A noter que seul(e) le directeur ou la directrice sera recruté(e) 4 mois avant l'ouverture afin qu'il (ou qu'elle) puisse être totalement opérationnel(le) dès l'ouverture de l'établissement et ainsi participer au recrutement des autres personnels.
Quant aux futurs résidents, je leur demande de confirmer leur demande à partir d'octobre 2011.

☛ En conclusion, quel est votre sentiment maintenant que ce projet est devenu réalité ?

Très certainement un sentiment de réelle satisfaction après la pose de cette première pierre et les propos élogieux tenus par les personnalités politiques présentes. Il reste certes bien du travail à accomplir avant d'avoir l'immense plaisir de procéder à l'inauguration de cet établissement. Mais ma volonté et celle de mon équipe sont intactes de voir s'ouvrir cette maison de retraite publique et ainsi de contribuer à ce que des personnes âgées puissent elles aussi affirmer qu'il fait bon vivre et vieillir dignement à Saint-Pair-sur-Mer.

« C'est le seul projet d'EHPAD public dans le département depuis 2004 et nous sommes heureux de l'accompagner financièrement… Créer 49 emplois nouveaux dans une commune de votre taille, c'est faire preuve d'une véritable ambition pour St Pair… M. le Maire et son équipe trouvent aujourd'hui, à travers la pose symbolique de cette première pierre, la juste récompense et le juste aboutissement de leur pugnacité et de leur engagement fort pour un projet socialement juste et nécessaire pour une population âgée… »

M. Marc LEFEVRE,
vice président du Conseil Général

« …C'est un projet courageux, un projet public, un bon projet et c'est pour cela qu'il a été mené jusqu'au bout… L'emplacement pour cette construction a été bien choisi au milieu d'un quartier nouveau, ouvert sur la campagne… Albert NOURY, là où beaucoup auraient abandonné, s'est battu afin de trouver le financement pour quinze lits supplémentaires ; il a ainsi contribué à offrir à plus de personnes âgées dépendantes la possibilité de vieillir en maison de retraite et dans des conditions financières abordables pour un plus grand nombre… »

M. Philippe BAS,
ancien ministre des affaires sociales

« … Je veux très sincèrement féliciter M. Albert NOURY qui, toujours soutenu par son équipe municipale, a su faire preuve d'une rare ténacité pour obtenir des financements publics et permettre à ce beau projet de voir le jour… Même si le temps a pu paraître long, 5 ans d'études pour un tel projet, c'est la durée nécessaire pour amener à maturité une telle ambition pour sa commune… »

M. Jean BIZET, sénateur de la Manche

un projet plébiscité !

« …Au-delà de son indiscutable ambition humaine et sociale, ce projet public va, dans une période économiquement difficile, permettre de donner du travail à des entreprises et ainsi sauver des emplois… L'Etat a décidé d'accompagner financièrement cette réalisation car le dossier, longuement étudié par les services du Ministère des Affaires Sociales est un bon dossier, solidement argumenté et présentant toutes les garanties nécessaires… »

M. Jean Pierre LAFLAQUIERE,
Préfet de la Manche

De gauche à droite :
Jean-Marc Giraud, Jean-Marc Julienne, Jean Bizet, Marc Lefèvre, Jean-Pierre Laflaquière, Philippe Bas et Albert Noury

DOSSIER SOCIAL

L'aide sociale est une de nos priorités afin de permettre aux personnes en difficultés, bien souvent seulement passagères, de trouver des réponses à leurs soucis. Nous avons souhaité répertorier ci-dessous l'ensemble des aides possibles. Si vous pensez qu'une ou plusieurs de ces aides vous concernent ou simplement pour parler de votre situation, n'hésitez pas à rencontrer

Sylvie GATE
(adjointe au Affaires Sociales)
ou **Guislaine PUGI** Tél. 02 33 50 06 50
(responsable administrative du secteur social).

1 - Les personnes âgées

Le maintien à domicile des personnes âgées reste une priorité. Pour ce faire, des dispositifs existent et sont les suivants :

- **Dispositif A.P.A.** (aide légale)

Ce dispositif s'adresse aux personnes retraitées dépendantes âgées de 60 ans et plus, qui désirent rester chez elles.
En fonction de leur degré de dépendances, elles sont classées en GIR (1, 2, 3, 4), ce qui détermine le niveau de prestation pris en charge par la Direction des Solidarités Départementales (Conseil Général), après évaluation des besoins et établissement d'un plan d'aide. Une participation financière reste à la charge du bénéficiaire, en fonction des ses revenus.

- **l'A.D.M.R.** (aide légale)

Le CCAS de Saint-Pair-sur-Mer a passé une convention de délégation de service public avec l?A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural). Ce service intervient auprès des personnes âgées et des personnes handicapées. En 2009, 138 personnes ont été aidées par 60 auxiliaires de vies et aides ménagères.

- **Portage de repas**
(aide facultative)

Ce service est mis en place depuis le 1er février 2002 dans l'ensemble du canton de Granville. Les repas, complets et équilibrés, sont confectionnés à la cuisine centrale de Granville et le portage est assuré par l'A.D.M.R. Muriel, en charge de ce portage, est très appréciée des bénéficiaires.
En 2009, le prix du repas était de 8,60 € dont 3,20 € correspondant au portage. Les personnes imposables peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt correspondant à la moitié de la part « portage ». Par souci d'équité, il a été décidé en Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'apporter une aide financière aux bénéficiaires non imposables. Cette aide est de 1,60 € par repas. Pour cela, l'avis d'imposition de l'année précédente est demandé.

- **Les transports** (aide facultative)

Transport du jeudi :
Si vous avez plus de 60 ans, le minibus municipal peut vous transporter gratuitement pour vous déposer au marché de St-Pair ou à Intermarché selon votre souhait. Ce minibus n'est pas aménagé pour le transport des personnes handicapées. Pour bénéficier de ce transport, il suffit d'appeler en Mairie au plus tard le mercredi avant 12 h.
Transport VTNI (lignes régulières ou transport de proximité) : Ce service est ouvert à tous mais les utilisateurs âgés de 65 ans et plus,et/ou handicapés peuvent bénéficier d'une aide du C.C.A.S., en fonction de leurs ressources (avis d'imposition de l'année précédente). Les personnes doivent garder leurs tickets de bus avec la carte afin d'être remboursées.

- **Présence verte** (aide facultative)
Le CCAS ayant passé une convention avec la MSA, une aide de 7,00 € par mois est accordée pour les personnes non imposable (sur présentation du dernier avis d'imposition) et de 5,00 € pour les personnes imposables.

- **Les plans « canicule » et « grand froid »** (aide légale)
Toutes les personnes de plus de 65 ans et/ou handicapées ont reçu par courrier, un imprimé afin de se faire recenser. Lors de la période neigeuse de cet hiver et dans le cadre du plan « grand froid » déclenché par la Préfecture, 81 personnes se sont fait connaître. Elles ont été appelées tous les jours, pour celles qui le souhaitaient. Parmi elles, une vingtaine a émis des besoins et ces personnes ont pu être dépannées par les gardes municipaux, par certains agents administratifs ou par des élus. Nous pouvons nous féliciter pour l'élan de solidarité dont chacun a pu et a su faire preuve.

- **Le CLIC** (Centre Local d'Information et de Coordination) :
Le CLIC du Bassin Granvillais regroupe les cantons de Bréhal, Granville, La Haye-Pesnel, Sartilly et Villedieu-Les-Poêles. Le bureau se trouve dans les locaux du CMS (Centre Médico-Social), rue de la Gare à Granville, et il est ouvert du Lundi au Vendredi de 10 h. à 12 h.
Le CLIC est à la disposition des personnes âgées, des retraités, des personnes handicapées, de leur famille, des professionnels et de toutes les personnes concernées par le vieillissement de la population.
Le CLIC répond à toutes vos questions sur:
- le maintien à domicile (portage de repas, téléassistance, aide à domicile),
- les établissements d'hébergement (foyers logements, accueil familial),
- les démarches administratives,
- les aides financières

Séniors en vacances
Dans le cadre du programme « Séniors en vacances », le C.C.A.S. de Saint-Pair-sur- Mer a passé une convention avec l'A.N.C.V. Des séjours à des prix avantageux vers des destinations diverses, sont proposés Cette année, et en collaboration avec le C.C.A.S. de Donville-les-Bains, il est organisé un séjour d'une semaine dans la presqu'île de Crozon (29), du 18 au 25 Septembre 2010. Pour bénéficier de cette offre, il faut être âgé de 60 ans ou plus à la date du départ ou de 55 ans pour les personnes en situation de handicap. Une réduction de 50 % du montant est attribuée pour les personnes non imposables. Si ce voyage vous intéresse et pour tout renseignement, contacter le C.C.A.S. en Mairie de St Pair.

- **Le S.A.G.**
(Secteur d'Action Gérontologique) :
Le S.A.G. du Pays Granvillais est une association qui a pour but de repérer les besoins des personnes âgées, de les informer et d'effectuer un travail de prévention. Il intervient aussi au niveau de l'amélioration du logement en collaborant avec l'ARIM.

- **Autres aides légales** :
Les cartes d'invalidité et macarons : une fiche de liaison est à remplir par le C.C.A.S.,
Les obligations alimentaires : le dossier est à remplir par le C.C.A.S. L'avis d'imposition, les justificatifs de toutes les ressources (même si vous êtes non imposable), un relevé de capitaux rempli par la banque vous seront alors demandés.

- **Le repas des aînés** :
En 2009, le repas était gratuit pour les personnes nées avant le 1er janvier 1943. Une participation de 15,00 € était demandée pour les personnes ne remplissant pas les conditions d'âge. Pour l'occasion, 180 personnes ont été accueillies. Elles ont pu apprécier la prestation des élèves de l'association St Pair Modern jazz.

Cette année, le repas était gratuit pour les personnes nées avant le 1er juillet 1943. Une participation de 20,00 € était demandée pour les personnes ne remplissant pas les conditions d'âge. 275 personnes se sont retrouvées dans une ambiance conviviale et ont applaudi notre doyenne, Mme Chemin, âgée de 104 ans et qui avec talent nous a poussé la chansonnette. Nous avons également eu droit à l'agréable visite des demoiselles du Pays Granvillais et de leur porte-drapeau. Indéniablement, ce fut une belle journée pour tous ! Pour le repas de 2011, la gratuité se fera pour les personnes nées avant le 1er janvier 1944.

2 - Les autres aides légales

- Le F.S.L. (Fond Social du Logement)
Le C.C.A.S. subventionne annuellement le FSL à hauteur de 0,70 € par habitant. En conséquence, des aides peuvent être attribuées à des familles ayant des difficultés pour régler leur loyer.
- Le F.A.J.D. (Fond d'Aide aux Jeunes en Difficultés)
Le F.A.J.D. a pour objectif, par des aides financières individuelles ou des actions collectives, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficultés.
Le C.C.A.S. subventionne annuellement le F.A.J.D. à hauteur de 0,23 € par habitant.
- Le R.S.A. (Revenu de Solidarité Active) (depuis le 1er juin 2009). Les dossiers R.S.A. peuvent être demandés et instruits au C.C.A.S., à la Caisse d'Allocations Familiales ou à la Mutualité Sociale Agricole. Les conditions d'ouverture sont :
- l'âge : il faut avoir plus de 25 ans, ou moins de 25 ans si vous attendez un enfant ou si vous avez un enfant ou des enfants à charge.
- les ressources : elles doivent être inférieures au plafond prévu par la loi.
L'allocation est calculée en fonction de la composition du foyer et de l'ensemble des ressources des ses membres. Elle est revue tous les 3 mois en fonction de la déclaration trimestrielle de ressources qui devra être complétée et signée à la C.A.F. ou à la M.S.A. Cette allocation est versée chaque mois par la C.A.F. ou la M.S.A. à la personne désignée pour recevoir l'allocation.
• Des livrets d'information, édités par le Conseil Général, sont disponibles en Mairie.

3 - Les aides facultatives

- **Les aides cantine, garderie et étude** :
Ces aides sont attribuées en fonction du quotient familial, calculé en fonction des ressources des 3 derniers mois (allocations comprises) moins le loyer (ou remboursement prêt habitation) sur le nombre de personnes vivant dans le foyer. Ces aides sont attribuées par trimestre scolaire. La demande de renouvellement doit être faite par la famille (il existe 3 tranches de quotient familial).

- **Les aides aux vacances** :
Ces aides concernent les voyages scolaires et les classes découvertes. Elles sont attribuées, de la même façon que les aides cantine, garderie et étude, d'après un quotient familial. Le dernier avis d'imposition est demandé.

- **Les aides diverses** (EDF, eau, etc.) :
Ces aides sont votées en Conseil d'Administration du C.C.A.S. Les dossiers sont présentés de façon anonyme. Les aides sont attribuées en fonction de la situation et des ressources et des charges de la famille. Les justificatifs de toutes les ressources et des charges sont demandés.

- **Les aides d'urgence** :
Elles sont attribuées par l'Adjointe aux Affaires Sociales, en fonction et après analyse de la situation de la personne. Une pièce d'identité et un justificatif de domicile sont demandés.

- **Les aides au sport et à la culture** :
Instaurées afin de favoriser les pratiques culturelles et sportives des enfants âgés de 6 à 20 ans, les aides sont attribuées selon une grille établie en fonction du revenu et du nombre d'enfants de la famille. L'avis d'imposition N-1 ainsi que l'attestation du club sont demandés.
L'aide est directement versée à l'association culturelle ou club sportif qui soit la déduit du montant de la cotisation soit en cas de paiement déjà effectué la reverse en totalité à la famille concernée.
- L'aide est attribuée à une seule activité par enfant qui s'engage à la pratiquer toute l'année.

4 - Aide sociale intercommunale

- La banque du meuble :
Dans les mêmes conditions que pour l'épicerie sociale, une fiche d'accès est délivrée. Si vous souhaitez vous débarrasser de vos meubles qui ne sont plus à votre goût mais encore en bon état,pensez à vous adressez à la banque du meuble. Vous ferez du coup une bonne action.
- Les colis de Noël (après la collecte de la banque alimentaire) :
Les colis de Noël sont attribués aux familles ayant fréquenté régulièrement l'épicerie sociale au cours de l'année. Ces colis sont constitués en fonction de la composition de la famille, et agrémentés par le C.C.A.S. de la commune.

- **L'épicerie sociale** :

L'aide alimentaire incombe au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (S.I.A.S.) par l'intermédiaire de l'épicerie sociale. Son financement est assuré par les 7 communes du canton au prorata du nombre de leurs habitants et du nombre de leurs bénéficiaires.
Les familles peuvent en faire la demande en passant par le C.C.A.S. ou après rencontre avec l'Assistante Sociale du secteur, Madame LEMONNIER. Cette aide est attribuée en fonction du quotient familial. Les justificatifs des ressources et de loyer de la famille sont demandés. Une fiche d'accès est établie pour un mois.
Les bénéficiaires prennent en charge une participation entre 5 % et 30 % (en fonction du quotient familial et du nombre de personnes qui composent cette famille). Cette aide doit être temporaire. En 2009, ce sont 52 familles qui ont fréquenté l'épicerie sociale. Une douzaine de famille rencontrant des difficultés importantes a été aidée de façon régulière.
- Pour les bénéficiaires ne possédant pas de moyen de locomotion, une navette peut être assurée avec le minibus de la commune, le jeudi après-midi ou le vendredi matin. N'hésitez pas à en faire la demande auprès du C.C.A.S.

- **le C.L.L.A.J.**
(Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) :
Cette association a pour but, avec l'aide d'une conseillère en économie sociale et familiale, d'aider les jeunes à se loger sur le canton de Granville. Sur le territoire de Saint-Pair-Sur-Mer, plus de trente propriétaires possèdent des chambres ou des appartements à louer.

5 - Les logements

L'attractivité de notre commune est importante et malgré la construction récente d'un nombre conséquent de logements HLM sur le territoire de Saint-Pair-sur-Mer, les demandes sont toujours aussi fortes. Au 31 mars 2010, elles sont de :
- Par taille de logement :
31 demandes de T2, 91 demandes de T3, 40 demandes de T4, 11 demandes de T5, 2 demandes de T6. Soit 175 demandes en attente.
- Par type de logement :
87 demandes de logement individuel, 18 demandes de logement collectif, 70 demandes de logement de type indifférent.

A noter que l'année 2009 a été marquée par l'attribution de 34 logements neufs, ce qui marque bien notre volonté de maintenir à la fois une mixité sociale et une population jeune sur notre commune.
Ces logements se répartissent ainsi :
- 16 logements individuels « au Vallon » répartis en 11 T4 et 5 T3.
- 18 logements collectifs à « La Vigie » répartis en :
3 T4, dans la maison de maître,
5 T3, en RDC, aménagés pour les personnes à mobilité réduite,
10 T3.

Sylvie GATÉ, Adjointe aux Affaires Sociales

info SANTÉ

Grâce à la participation de l'ensemble des médecins traitants du Pays Granvillais une Maison Médicale de Garde a été inaugurée le 27 janvier au 304 Bd du Québec à Granville. Cette Maison Médicale de Garde modifie et améliore l'offre de soins pour les week-ends et les jours fériés ; un médecin spécialiste en médecine générale assure des consultations médicales à des horaires fixes toute l'année :
• les samedis après midi de 15 h. à 19 h. • les dimanches et jours fériés de 9 h. à 12 h. et de 15 h. à 19 h.
Les actes doivent relever d'un certain degré d'urgence et la pérennité de cette entité repose sur une régulation des appels par le Centre 15, seul moyen de contact avec cette Maison Médicale de Garde et véritable garant de l'adéquation entre la réponse médicale à apporter et le motif de l'appel.
Il est donc conseillé d'appeler le « 15 » systématiquement pour être sûr que le motif de consultation relève bien de la Maison Médicale de Garde. A noter que le médecin ne fait pas de visite à domicile.
Face à la chute de la démographie médicale et au peu d'engouement des jeunes générations pour notre profession, au travers de ces évolutions, nous faisons preuve de plasticité pour favoriser le maintien d?une médecine de proximité.

Dr Michel DAVY

Pour plus d'informations n'hésitez-pas à en parler avec votre médecin traitant.

AFFAIRES SCOLAIRES

Qui peut mieux savoir ce qui se passe dans nos écoles que les élèves eux-mêmes ?
Dorénavant, Ils vont essayer de vous relater, dans votre journal municipal, un ou plusieurs évènement qui ont jalonné leur quotidien scolaire. Premier rendez-vous avec une visite du hangar de carnaval, par les élèves de CM de la classe de Mme Balanant.

Annick Gringore
Adjointe aux affaires scolaires

LA RUBRIQUE des Petits Reporters

Visite des CM1 CM2 au hangar des chars du 136e Carnaval de Granville

Cette année les chars sont 34 dans la cavalcade. Tous très beaux, tant de travail pour faire une fête et faire plaisir aux gens ! Ils sont immenses les personnages en bois et en papier mâché.

Christine Guiton, du comité du carnaval, nous a fait visiter l'énorme hangar avec les chars. Ils ont tous des têtes originales : des yeux globuleux, des grosses bouches, des nez en trompette, etc... Le char à Bébère (le char des monstres) a un menu spécial : cervelle de sarb'o avec de la sauce bruni. Très originale la recette !
Sur les chars il y a des choses ou des personnages réels et on se moque d'eux. Pour construire un char il faut deux à trois mois de travail : au début il faut trouver des idées, après il faut construire les décorations avec du polystyrène, on recouvre de papier journal et on les peint.

Le Carnaval est né grâce aux pêcheurs de morues. Ils partaient environ six mois à Terre-Neuve, parfois certains ne revenaient pas parce-que

c'était très dangereux. C'est pour cela qu'avant de partir on faisait une grande fête.
C'était un moment pour s'amuser quelques jours avant les durs mois de pêche.

Il y avait même des hommes qui, avant de partir en mer, prenaient, prenaient tout l'argent et ils ne pensaient pas à leur femme et à leurs enfants. Alors on avait organisé une grande fête avant de partir parce-qu'ils partaient très longtemps à Terre-neuve.
Depuis le 1er Carnaval, le char des pauvres a toujours existé, il récoltait de l'argent pour les femmes qui avaient perdu leur mari en mer, pour nourrir leurs enfants.

On a fait un quizz en groupes de 2 ou 3 élèves : Madame Guiton nous a donné une feuille comportant des photos de détails des chars ; on devait trouver le numéro du char qui correspondait.

Paroles d'Élus...

L'article L 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose de réserver un espace d'expression aux conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Groupe majoritaire Albert Noury « Ensemble, poursuivons l'action pour St Pair/Kairon »

La première pierre de la future Maison de Retraite du Vallon vient d'être posée, en présence de nombreuses personnalités. Nous nous réjouissons que ce projet ambitieux et porteur pour notre ville soit désormais une réalité. La construction de cet E.H.P.A.D. (Etablissement d'Hébergement pour personnes Agées Dépendantes) public fait partie des projets pour lesquels les St-Pairais nous ont élu, notamment pour répondre à un besoin sans cesse croissant d'accueil des personnes âgées dépendantes. Notre objectif premier et clairement affiché est de permettre à chacun, quels que soient son âge ou sa condition sociale de résider et de vivre à Saint-Pair-sur-Mer. Construire une école, une crèche, des logements sociaux ou une maison de retraite c'est, à nos yeux, proposer des réponses adaptées pour satisfaire cette ambition.

Mener à bien un tel projet n'est certes pas un long fleuve tranquille et il a parfois fallu faire face à des difficultés, notamment lorsqu'il s'est agi de trouver des financements publics. Quand pour certains, construire un équipement public est une difficulté, pour nous c'est une chance. Telle est notre vision du rôle d'élu responsable et engagé.

Persuadés donc de la valeur de ce projet, nous avons sans cesse œuvré, et notre Maire en tout premier lieu, pour que ce projet devienne réalité. Les personnalités présentes lors de la pose de la première pierre ont unanimement reconnu la qualité de ce dossier, l'ambition que nous avions pour St-Pair-sur-Mer et la ténacité dont a fait preuve Albert NOURY pour que ce projet aboutisse. Les subventions obtenues sont à elles seules la reconnaissance de la viabilité et du sérieux de ce dossier. Et n'oublions pas non plus qu'il sera aussi créateur d'emplois puisque 49 personnes seront recrutées à partir de l'automne 2011. Une vraie satisfaction là aussi, quand on veut bien se rendre compte des difficultés actuelles pour trouver un emploi ! Alors patience, travail et ténacité, trois mots déjà mis en avant pour décrire notre conception du rôle d'un élu (St-Pairais n°44 – décembre 2009). Ils symbolisent bien les qualités dont il a fallu faire preuve pour que ce projet soit désormais devenu réalité. Bien d'autres projets sont en cours avec une même ligne conductrice, celle de permettre à tous de bien vivre à Saint-Pair-sur-Mer.

Les 20 élus de la majorité municipale conduite par Albert NOURY

Les élus de la Liste « Notre Complémentarité Utile » Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

La 1ère pierre de la Maison de Retraite (EHPAD) a été symboliquement posée le 26 mars lors d'une cérémonie officielle. Que doit-on en conclure ? Que nos efforts pour mettre en garde la majorité actuelle vis à vis du plan de financement ont été vains ? Que nos remarques répétées et constructives pour un EHPAD plus proche de ce que les Saint-Pairais sont en droit d'attendre n'ont pas été entendues ni considérées ? C'est ce que nous pensons car honnêtement peut-on, un seul instant, imaginer que cet agglo mal scellé résolve toutes les difficultés rencontrées et accumulées depuis 2005 dans ce dossier complexe et toutes celles à venir, à proche, à moyen et à long terme ?

C'est en effet le 11 janvier 2005 que le Centre Communal d'Action Social de Saint-Pair-sur-Mer décida cette création, motivée par la fermeture de la maison d'accueil « Bien Être » de la rue St-Michel. L'ouverture en était prévue pour fin 2008… Il s'en suivit différentes réunions du comité de pilotage de l'époque, un conseil municipal les 22 décembre 2006 pour le concours d'architectes et 25 mai 2007 pour le choix de l'architecte et du projet retenu.

Dès cette date Michel DAVY, vis-à-vis du projet, a émis de nombreuses réserves et souligné des aberrations fonctionnelles plus relatées dans la presse locale du moment que dans le compte rendu dudit conseil. Il fallait à son sens revoir profondément ce projet et Albert NOURY soulignait qu'aucune esquisse présentée n'était satisfaisante !

Depuis certes les plans ont quelque peu évolué, certes les élections ont modifié le paysage politique local, certes la crise financière a permis au porteur du projet d'obtenir des offres moins chères des entreprises et certes cette même crise a heureusement permis l'obtention d'une subvention de l'État non prévue initialement !

Mais n'est-ce pas là tout simplement la preuve de la fragilité financière de ce projet ? Comment peut-on continuer à soutenir un dossier en comptant sur la crise financière alors que tout était soit disant clair et limpide lors des élections municipales ? Sans compter la cerise sur le gâteau que représentent ces 15 lits supplémentaires obtenus pour faire diminuer le prix de journée reconnu, seulement l'an dernier, comme trop élevé, alors qu'on n'a eu de cesse de le dire depuis plus de 2 ans ?

Mais par contre il ne faut pas sortir de Maths Sup pour comprendre que 81 lits au lieu de 66 ne vont pas diminuer le coût de la construction. De même qu'en est-il du retentissement de ces lits supplémentaires en termes de fonctionnement et de prise en charge des soins pour les futurs résidents ? Mystère ?

Quand l'architecte débute ses propos, lors de cette cérémonie du 26 mars, en signalant que le souci principal initial était de pouvoir construire 66 lits sur un terrain de moins de 4000 m^2 on n'a pas le droit mais le devoir de s'interroger sur la pertinence d'un tel acharnement à vouloir à tout prix construire un tel édifice à un tel prix, à un tel endroit, pour une telle utilisation, par une seule et unique petite commune de moins de 4000 habitants !!

Ce sentiment très fort l'est d'autant plus lorsque l'on constate que la commission des finances statuant sur le budget de notre commune n'a duré tout au plus qu'1 heure ¼ le 16 mars dernier en présence seulement de 3 adjoints sur 7, le 1er adjoint étant lui-même absent et que 3 jours après cette pose de parpaing la majorité votait une augmentation des impôts de 1,90 % ! Alors quelle est notre position ? Toujours la même depuis les évènements de 2007 évoqués ci-dessus et les élections de 2008 nous sommes et restons favorables à un projet de Maison de Retraite prévoyant dans le financement une participation intercommunale et c'est la moindre des choses pour tout projet onéreux destiné à l'ensemble du bassin de vie. Nous réclamons l'existence d'un véritable comité de pilotage pluridisciplinaire garantissant une transparence des choix retenus et une information des habitants. Nous demandons enfin que la gestion d'un tel établissement médico-social soit du ressort d'un Centre INTERCOMMUNAL d'Action Social ce qui est actuellement totalement exclu…

Il y a beaucoup d'autres sujets difficiles et mal menés sur notre commune mais il est vrai que ce dossier est le plus « lourd » depuis des décennies et nous nous devions de l'évoquer selon nos convictions car il est maintenant trop tard pour que la majorité fasse un pas vers le raisonnable.

Après cet hiver long et rigoureux, bon printemps et beau soleil pour cet été à toutes et tous en toute Cordialité. liste.davy@orange.fr

Michel DAVY, Marlène LEBASLE-BERNARD, Alain PRUNIER, Fabienne FOIRIER, Jean-Yves DROTS.

Élus de la liste « St-Pair / Kairon agir pour mieux vivre »

Ce numéro du St-Pairais est intégralement consacré à la Maison de retraite dont la première pierre vient d'être posée. L'ensemble des St-Pairais connaît notre position par rapport à ce projet et nous nous sommes demandés s'il était bien utile de consacrer cet article à ce sujet. Nous aurions pu vous parler du budget 2010 qui vient d'être voté, vous parler de la faiblesse de projets de la majorité municipale, de la manière dont est gérée notre cité, des difficultés auxquelles les St-Pairais doivent s'attendre pour les années à venir, etc. mais nous allons tout de même vous rappeler un certain nombre de points sur cette maison de retraite :

1) Les élus de Gauche lors de l'étude première de ce projet sous le mandat précédent s'étaient étonnés de la création de cette structure considérant que ce projet qui a été monté en trois mois ne correspondait pas à une urgence sociale, ni à une nécessité prioritaire pour notre commune.

2) Toutefois, lorsque ce projet a été présenté, nous avons voté pour puisque celui-ci devait être réalisé en plein centre de St-Pair, très exactement à la Vigie, avec la structure petite enfance et nous avons toujours défendu cette mixité générationnelle et l'implantation centrale de cette maison de retraite, ceci pour des raisons liées à la qualité de vie des futurs résidents.

3) Malheureusement, cette configuration n'a pas tenu longtemps et l'implantation de cet établissement a été reléguée à l'emplacement actuel avec une impossibilité pour les personnes de se rendre en centre ville par leurs propres moyens. Depuis cette modification, nous avons toujours voté contre et à l'époque sous l'ancien mandat, nous avons été bien seuls pour défendre une autre approche de ce projet. Depuis, les élus de la liste conduite par M.Davy ont eux aussi montré leur désaccord sur un tel projet mais la majorité actuelle ne tient absolument pas compte ni des élus minoritaires, ni de la majorité des électeurs qui ont voté lors des élections municipales contre ce projet.

4) Le coût encore prévisionnel de cette maison de retraite a été fixé (c'est au budget prévisionnel 2010) à plus de 10 millions d'euros'? Nous sommes bien loin des premières estimations chiffrées à moins de 7 millions d'euros. Ce coût sera, dès 2010 et à terme, supporté par les St-Pairais car, en dehors de l'investissement, il y aura la question du fonctionnement dont le coût sera également conséquent. Et que dire du prix de journée qui sera demandé à chaque résident ? Celui-ci sera-t-il accessible à tous et en particulier aux plus démunis ?

5) Il faut se rappeler que l'initiateur de ce projet, l'ancien maire, après les élections municipales a évoqué le fait qu'il s?interrogeait sur ce projet et qu'il pensait qu'il fallait l'abandonner.

6) La majorité municipale vient de voter une augmentation des bases d'imposition de 1,9 % entre autres pour couvrir l'investissement très lourd de cette maison de retraite.

Nous continuons à affirmer que :

- Ce projet est un mauvais projet qui ne répond en rien aux priorités de notre commune, aux besoins de ses habitants, ni aux problématiques actuelles issues de la crise à laquelle nous sommes les uns et les autres confrontés.
- Ce projet devait être réfléchi et conçu à un autre échelon que celui de la commune et en particulier au niveau de la communauté de communes.
- Ce projet ne pourra pas proposer un projet de vie innovant aux personnes accueillies.

Les St-Pairais n'avaient pas voté majoritairement pour ce projet en 2008 mais ils vont subir les choix et les mauvaises décisions de la majorité ? DOMMAGE et pourtant il y a tant de projets qui auraient dû être envisagés et réalisés avant !

Anne Lise FER et François HEURGUIER

en Bref...

Nouveaux points de consultation INTERNET

L'usage d'Internet est devenu une pratique quotidienne, quasi indispensable notamment pour un grand nombre de démarches administratives. Cependant, cet équipement coûteux n'est pas accessible à tous les budgets. Afin de répondre à une demande importante, nous avons décidé de procéder à l'installation de deux nouveaux points de consultation gratuite : un à l'office de Tourisme et un second à la Mairie, en complément d'un troisième déjà existant à la Médiathèque. Accessibles à tous, ces deux ordinateurs sont consultables aux heures d'ouverture de ces espaces publics et, déjà fréquemment utilisés, ils apportent un service supplémentaire à la population St-Pairaise comme aux personnes de passage dans notre ville.

Nouveau plan de Saint-Pair

Depuis quelques jours, le nouveau plan de St Pair est disponible en Mairie et à l'Office de Tourisme. L'évolution de la ville, avec la création de nouveaux quartiers et de nouvelles voies de circulation, a nécessité un gros travail de mise à jour par rapport à l'ancien plan. Merci aux correspondants de quartier qui, grâce à leur parfaite connaissance du terrain, ont fourni une aide précieuse pour cette élaboration ainsi qu'à Jérôme LELANDAIS qui a supervisé ce projet jusqu'à son aboutissement. 7 000 exemplaires ont donc été imprimés par l'entreprise St Pairaise « Atout Graphic » et sont à la disposition gratuite de tous, habitants ou vacanciers.

Accueil des nouveaux arrivants sur la commune

Comme cela est désormais devenu une tradition depuis son élection en 2008, Albert NOURY, notre Maire, a accueilli samedi 3 avril une cinquantaine de nouveaux habitants fraîchement arrivés à St-Pair. Initiative très appréciée tant par ces nouveaux arrivants que par les élus, c'est un moment riche en échanges qui, indéniablement, favorise une meilleure et plus rapide intégration à la vie de notre cité. C'est également l'occasion pour ces personnes de rencontrer leurs correspondants de quartiers et de mieux connaître les élus de leur nouvelle commune. Un prochain accueil est d'ores et déjà programmé pour septembre 2010.

Association des artisans et des commerçants Saint-Pairais (A.S.A.C.)

Une nouvelle présidente vient de prendre les rênes de l'association des artisans et commerçants St Pairais. Après la démission pour raisons professionnelles d'Eric Lehericy, Alexandra Legoupil a été élue présidente à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 26 mars dernier. Désireuse d'apporter son dynamisme au service de tous, la propriétaire de « La caverne des saveurs » compte bien s'appuyer sur son comité de direction et notamment sur Jean Guillaudeux, retraité actif et très disponible. Nous leur souhaitons une totale réussite dans les nombreux projets actuels et à venir.

Remise des cartes électorales

Pour la deuxième année consécutive, les nouveaux jeunes électeurs (au nombre de 30 cette année) étaient invités à la Mairie le samedi 6 mars afin de recevoir leur carte électorale des mains du premier magistrat de la commune. Très concernés par l'exercice de ce droit de vote, ils ont été très attentifs aux propos citoyens tenus par le Maire qui a notamment rappelé que le vote était un droit en France, ce qui était loin d'être le cas dans bien des pays à travers le monde.

Ces jeunes électeurs ont pu, dès le dimanche suivant, se servir pour la première fois de leur carte électorale pour le premier tour des élections régionales. Il a d'ailleurs été remarqué que le discours d'Albert NOURY avait bien été entendu puisque la grande majorité de ces nouveaux électeurs s'est rendue aux urnes pour exprimer une opinion !

Communauté de Communes du Pays Granvillais (CCPG)

Accueil des enfants de 0 à 4 ans.
La maison de la petite enfance vous propose 3 modes d'accueil différents :

- accueil collectif ;
- accueil chez une assistante maternelle de la crêche familiale ;
- accueil chez une assistante maternelle indépendante (RAM)

Pour tout renseignement :
Maison de la Petite Enfance 02 33 69 20 60

Saint-Pair-sur-Mer
Office de Tourisme

L'office de tourisme est désormais doté d'un nouveau logo qui a été choisi parmi 8 propositions émanant de différents prestataires du département. Soumis au vote des Saint-Pairais et des visiteurs de l'OT, c'est ce logo qui remporté le plus de voix.